

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE LE HAUT GESVRES
TREILLIÈRES
Départ^t Loire Atlantique

Date de séance →	Lundi 4 juillet 2022	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 22 juin 2022		Séance n° 4	

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2022 (cf site collège) (→ vote...)

- 1 – Présentation de la dotation globale horaire 2022/2023 (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)
Pour information notre structure définie en février avec 25 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.
- 2 – Affaires financières (Projets de voyages ou sorties / Conventions / Tarifs ½ pension / DBM) ...
- 3 – Planning 2022/2023
- 4 – Approbation du projet d'établissement 2022/2026-²⁰²⁷
- +
5 – Projet de voyage scolaire (séjour en Auvergne)
- 6 – Convention pour délégation de maîtrise d'ouvrage → Dossier "50 000" du CD44

- Questions diverses

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u>		Total des membres du CA	30
M. NOËL Yves Principal		(absence de candidat parmi les agents) Quorum (moitié + un)	16
<u>Secrétaire</u>		Membres présents avec voix délibérative	20
Mme WAHART Anne Principale adjointe Représentant au titre des personnels désignés, remplaçante de M. GARDIC		Membres présents sans voix délibérative	0
		Membres invités en qualité d'experts	0
<u>Pour mémoire AS 2020/2021</u>		Absents avec voix délibérative	10
CA1 24 novembre 2020 : Mme Renaudet			
CA2 29 janvier 2021 : Mme Jauret			
CA3 23 mars 2021 : M. Pourtaud			
CA4 1 ^{er} juillet 2021 : Mme Bénaitreau			
CA1 23 novembre 2021 : M. Laisney			
CA2 3 février 2022 : Mme Deschoemaker			
CA3 29 mars 2022 : M. Laisney			

Treillières, le 22 juin 2022

A l'attention de

Mesdames et Messieurs
les membres du conseil d'administration

Objet : Convocation conseil d'administration n° 4
AS 2021/2022

J-10 / J-8 au plus tard

Yves NOEL
Principal
Président du Conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous convier au prochain **conseil d'administration**
qui se déroulera le

Lundi 4 juillet 2022 à 18 h 00

au collège Le Haut Gesvres / Treillières

(...dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières)

YN/DP//2021-2022

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93

Mail
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
 - Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
 - Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2022 (cf site collège) (→ vote...)
- 1 - Présentation de la dotation globale horaire 2021/2022 (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)
Pour information notre structure définie en février avec 25 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.
 - 2 - Affaires financières (Projets de voyages ou sorties / Conventions / Tarifs ½ pension / DBM) ...
 - 3 - Planning 2022/2023
 - 4 - Approbation du projet d'établissement 2022/2026-2027
- Questions diverses

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,

copie

⇒ CD44 & Délégation Châteaubriant
+ Mme BERNIER Mélodie
+ Mme BOMME Emmanuelle

¹ Documents disponibles en annexe
du mail de M. DROUOT Isabelle
pour le mail de convocation à compléter
pour être transmis à la direction J-2 CA

⇒ Mairie Treillières
+ Secrétariat de M. le Maire



Y. Noël
Principal du collège Le Haut Gesvres
Président du Conseil d'Administration

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2021-2022 :

Membres de droit ou désignés (10)

M. NOËL Yves (Principal), M. GARDIC (Principal adjoint), M. LE RUDULIER Philippe ou Mme DESCHOEMAKER Violette (CPE), Mme RENAUDET Isabelle (Gestionnaire)
Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, CD de Loire Atlantique)
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental (suppléante : Mme DRON Elsa, conseillère départementale)
M. ROYER Alain, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres * ou son-sa remplaçant(e) désigné(s) par la CCEG
Mme BERAGNE Maité, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières au titre de la municipalité (suppléante : Mme Grolleau)
Personnalités qualifiées représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (ou M. DUBERN Gabÿ et M. THIBAUD Dominique (désignation en cours par CD44)

à titre consultatif : - M. GILLOUARD Olivier, agent comptable (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (7 + 3 = 10)

➤ Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : Mme MENET Sylvie - M. LAGRANGE Christian - Mme MOUSSUS Christelle - Mme BOUYER Céline - Mme CHABLAT Virginie - M. ABCHAR Noureddine - Mme EULALIE Marie-Claire (Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline - Mme JAURET-LIEGEOIS Emille - Mme PLANTARD Géraldine - M. PLOUET Marc - Mme REST Isabelle - Mme PIPARD Stéphanie - Mme CHAUVIN Soizic)
➤ Personnels techniques et administratifs (3/3) : M. AMAUCÉ Miguel - Mme CURY Aline - Mme VERBAERE Florence (suppléants : M. VINET Solène)






Membres élus des parents et élèves (7 + 3 = 10)

➤ Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : Mme BICHON Emmanuelle - Mme BROCH' Caroline - Mme CASSAGNE Sandrine - Mme GOURDON Marina - M. LAISNEY Sébastien - Mme NUSSBAUMER Béatrice - M. ROQUIER Soizic (suppléants : M. AIGOT François - Mme GUILLERME Cindy - Mme HERRARD Aude - M. LE CLAIRE Frédéric - Mme LESAINT Laura - Mme NOUVEL Emmanuelle - Mme REMY Aurélie)
➤ Élèves (3/3) : Léa NICHOLLS (3^{ème} 2) Nohann ROY (3^{ème} 1) et Enzo LERAY (4^{ème} 6)
(suppléants : Clara LAISNEY 3^{ème} 3 Hugo AMELINE 5^{ème} 6 et Gabin MARIE 4^{ème} 8)

Précision








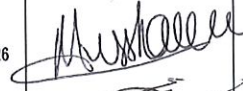


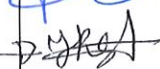




Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée.
Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

NB : Des questions diverses peuvent être déposées par écrit au Président du CA jusqu'à 48 heures avant le conseil d'administration.

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (10)		Signature
Président : M. NOËL Yves , principal	1	
M. GARDIC Erwan , principal adjoint	2	P/O A. WAHART 
Mme RENAUDET Isabelle , gestionnaire	3	
M. LE RUDULIER Philippe , conseiller principal d'éducation : ou Mme DESCHOEMAKER Violette , conseiller principal d'éducation :	4	
M. BOUVAIS Erwan , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5	
M. ACCARION Ombeline , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6	Absente
M. ROYER Alain , maire de Treillières, représentant au titre de la CCEG	7	
Mme BERAGNE Maïte , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	8	
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique :	9	
M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	9	
M. THIBAUD Dominique	10	

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (7/7)		Signature	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (7/7)		Signature
Mme MENET Sylvie	11		Mme BICHON Emmanuelle	21	
M. LAGRANGE Christian	12		Mme BROCH' Caroline	22	
Mme MOUSSUS Christelle	13		Mme CASSAGNE Sandrine	23	
Mme BOUYER Céline	14		Mme GOURDON Marina	24	
Mme CHABLAT Virginie	15	Chablat	M. LAISNEY Sébastien	25	
M. ABCHAR Nouredine	16		Mme NUSSBAUMER Béatrice	26	
Mme EULALIE Marie-Claire	17		M. ROQUIER Soizic	27	
Suppléants :			Suppléants :		
Mme RIVET-LOPEZ Caroline			M. ANGOT François		
Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie			Mme GUILLERM Cindy		
Mme PLANTARD Géraldine			Mme HERRARD Aude		
M. PLOUET Marc			M. LE CLAIRE Frédéric		
Mme REST Isabelle			Mme LESAINTE Laure		
Mme PIPARD Stéphanie			Mme NOUVEL Emmanuelle		
Mme CHAUVIN Soizic			Mme REMY Aurélie		
Personnels techniques et administratifs (3/3) :			Élèves (3/3) :		
M. AMAUCÉ Miguel	18		Léa NICHOLLS (3^{ème} 2)	28	
Mme CURY Aline	19		Nohann ROY (3^{ème} 1)	29	
Mme VERBAERE Florence	20		Enzo LERAY (4^{ème} 6)	30	
Suppléants :			Suppléants :		
Mme VINET Solène			Clara LAISNEY 3 ^{ème} 3		
			Hugo AMELINE 5 ^{ème} 6		
			et Gabin MARIE 4 ^{ème} 6)		

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2021-2022 :

30 membres (30) et Quorum fixé en conséquence à 16

Membres de droit ou désignés (10)

Principal : **M. NOËL Yves**
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan** remplacé par Mme WAHART Anne
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. LE RUDULIER Philippe** ou Mme DESCHOEMAKER Violette

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI Catherine, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
et
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)

CCEG* : **M. ROYER Alain**, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres *
ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières
(suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** ou M. DUBERN Gaël
M. THIBAUD Dominique

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (10/10)

Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : **Mme MENET Sylvie – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle – Mme BOUYER Céline – Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Nouredine – Mme EULALIE Marie-Claire**
(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme PLANTARD Géraldine – M. PLOUET Marc – Mme REST Isabelle – Mme PIPARD Stéphanie – Mme CHAUVIN Soizic)

Personnels techniques et administratifs (3/3) : **M. AMAUCÉ Miguel – Mme CURY Aline – Mme VERBAERE Florence** (suppléants : M. VINET Solène)

Membres élus des parents et élèves (10/10)

Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : **Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROC'H Caroline – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme GOURDON Marina – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic** (suppléants : M. ANGOT François – Mme GUILLERME Cindy – Mme HERRARD Aude – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme LESAIN Emmanuelle – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme REMY Aurélie)

Élèves (3/3) : **Léa NICHOLLS (3^{ème} 2) Nohann ROY (3^{ème} 1) et Enzo LERAY (4^{ème} 6)**
(suppléants : Clara LAISNEY 3^{ème} 3 Hugo AMELINE 5^{ème} 6 et Gabin MARIE 4^{ème} 6)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE LUNDI 4 JUILLET 2022

4/10 **M. NOËL Yves - M. GARDIC Erwan** remplacé par Mme WAHART Anne - Mme RENAUDET Isabelle – M. BOUVAIS Erwan

6/7 Mme MENET Sylvie remplacée par Mme JAURET – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle remplacée par Mme PLANTARD – Mme BOUYER Céline remplacée par Mme REST – Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Nouredine

1/3 M. AMAUCÉ Miguel

7/7 Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROC'H Caroline – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme GOURDON Marina remplacée par Mme NOUVEL Emmanuelle – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic

2/3 Nohann ROY (3^{ème} 1) + Hugo AMELINE (5^{ème} 6)

Absent(s) excusé(s) : **Mme ACCARION - M. MALINGE (M. DUBERN) - Mme BERAGNE - M. THIBAUD - M. LE RUDULIER - Mme EULALIE**
Mme VERBAERE - Mme VINET

Absent(s) : **M. ROYER Alain - Léa NICHOLLS (3^{ème} 2) et Enzo LERAY (4^{ème} 6)**

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h00

Mise en place du Conseil d'administration

– Désignation d'un secrétaire de séance

Mme WAHART Anne, Principale adjointe, remplaçante de M. GARDIC représentant(e) au titre des personnels désignés, accepte de prendre la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

17 pour **0** contre **0** abstention

– Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. Le principal précise qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de faire voter l'ordre du jour proposé par le président de cette assemblée (cf décret 2020-1632). Ce même décret évoque la question de la création de la commission permanente. Cette instance n'a plus vocation à instruire de manière systématique des questions soumises au conseil d'administration et ce, selon l'article L 421-4 du Code de l'éducation.

Un point n° 5 a été ajouté avec un projet de séjour en Auvergne pour deux classes de 4^{ème}.

– Approbation du procès verbal du C.A du 29 mars 2022

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA. Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA. M. le Principal rappelle qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 2 du 29 mars 2022 est adopté :

17 pour **0** contre **0** abstention

18h05 - Mme BICHON rejoint le CA → 18 votants

18h10 - M. LAISNEY rejoint le CA → 19 votants

1. Présentation de la dotation globale horaire 2022/2023

(structure par divisions, moyens attribués, répartition...) Pour information notre structure définie en janvier/février avec 25 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.

La dotation adressée le 17 janvier 2022 faisait apparaître **740 heures** soit **707 HP + 33 HSA et 8 IMP**

Elle avait été calculée sur la base d'une structure à 25 divisions comme indiqué dans le PV du CA du 3 février 2022.

A ce stade, la structure est bien confirmée à 25 divisions. Les effectifs prévus initialement sont également confirmés avec un nombre de 6^{ème} un peu moins élevé (182) toujours répartis dans sept 6^{èmes}. Le collège comptera également sept 5^{èmes} six 4^{èmes} et cinq 3^{èmes}.

La dotation va être abondée de 3 heures (HP) en EPS pour répondre aux besoins en intégrant les heures AS.

Soit **743 heures** soit **710 HP + 33 HSA et le nombre d'IMP (8) doit normalement être également augmenté pour atteindre 9 ou 10** ou sera traduit en HSA équivalentes.

Le TRMD correspondant est fourni en annexe et est présenté aux membres du CA. Il fait apparaître les BMP, CSR, CSD, les postes "stagiaire", les quotités... l'ensemble des répartitions.

M. le principal présente le tableau en le commentant faisant état de derniers ajustements comme un poste stagiaire 9 heures en lettres et non plus 18 heures, comme l'attribution d'un poste stagiaire en espagnol sur le besoin défini à 10 heures.

L'emploi de cette DGH n'appelle pas de remarques de la part des membres du CA

Acte n°1 : Approbation de la répartition de la dotation horaire globale

Vote des membres du CA : **19** pour **0** contre **0** abstention

18h30 - M. ROQUIER rejoint le CA → 20 votants

2. Affaires financières : Projets de voyages ou sorties / Conventions / Tarifs ½ pension / DBM ...

2.a - Sorties pédagogiques

Acte n°2 : Proposition de sorties à la journée et d'activités pédagogiques pour l'année scolaire 2022/2023 présentées, en annexe, dans le récapitulatif ci-joint. Il s'agit là, non pas d'engager mais, d'ouvrir des possibilités, à confirmer selon opportunités de réalisations...

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

2.b - Conventions – contrats

Acte n° 3 : autorisation donnée au chef d'établissement de procéder au recrutement et à la signature des contrats de travail des assistants d'Education et des accompagnants des élèves en situation de handicap, dans la limite des moyens alloués par l'autorité académique (soit 5.3 ETP) pour l'année scolaire 2022/2023.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 4 : Convention d'adhésion au groupement de services SMPA2E du Lycée Douanier Rousseau pour la mutualisation de la paye et l'assistance aux équipes éducatives.

Cette convention prendra effet à la rentrée 2022.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 5 : Convention de mise à disposition d'expositions en lien avec les archives départementales, pour le prêt de panneaux autoportants. Ce prêt, à titre gracieux, se déroulera sur l'année scolaire 2022/2023.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 6 : Convention avec l'UIMM pour la participation des collégiens au « grand quizz de l'industrie ». Cette convention prévoit que chaque classe retenue pour ce dispositif bénéficiera d'une prise en charge maximale de 720.00 Euros pour financer les transports vers les différents sites industriels et la restitution finale au cinéma Pathé de Saint-Herblain. Cette convention est établie pour l'année scolaire 2022/2023.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 7 : Contrat de maintenance avec société " Générale de bureautique " pour 3 photocopieurs (Contrat intégrant la maintenance des cartes, bornes sans fil et poste standard).

Cet engagement est conclu pour une période de 60 mois

avec un coût copie en noir et blanc de 0.0036 Euros TTC pour les copieurs enseignants

et de 0.0036 Euros TTC noir et blanc et 0.035 Euros TTC pour les copies couleur pour le copieur de l'administration.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 8 : Contrat de location avec prestataire " FINANCIA / BNP " pour 3 photocopieurs.

Cet engagement est conclu pour une période de 60 mois avec un coût global annuel de 3 384.00 Euros TTC

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

2.c - Demi-pension

Acte n° 9 : Fixation des Tarifs de la demi-pension et des tickets repas des commensaux pour l'année 2023 selon modalités d'élaboration définies par le CD44.

Pour information et rappel : tarifs 2022

- demi-pension 458.25 € pour une année
- repas agent, surveillant 3.25 €
- repas enseignant, autre 4.20 €
- repas élève externe 4.00 €

La commission permanente du Conseil Départemental qui s'est réunie le 23 juin 2022, a autorisé par délibération n°48, les conseils d'administration des collèges à fixer les règles de gestion des services d'hébergement, pour l'année 2023, qui devront suivre les directives de la commission portant sur l'organisation du service de restauration :

« Une étude est engagée depuis janvier 2022 pour la mise en place d'une nouvelle tarification solidaire des repas au collège pour la rentrée de septembre 2023.

Cette priorité du projet stratégique départemental vise à :

- Passer d'une logique actuelle d'aide départementale à une logique de tarification solidaire affichée et systématisée sans démarche administrative supplémentaire ;
- Adapter de la façon la plus juste le prix du repas aux ressources des familles tout en garantissant l'équilibre budgétaire et les conditions de mises en œuvre des orientations départementales sur le « bien manger »

Dans l'attente de cette mise en place, la volonté départementale est d'assurer l'équité d'accès de tous les collégiens à un service de restauration de qualité par l'utilisation du dispositif existant, le Fonds départemental collégiens, identifié par les collèges comme un outil très important d'aide aux familles.

[...] La Loi Egalim impose 50% de produits « plus durable et/ou de qualité » dont 20 % de Bio depuis le 1^{er} janvier 2022. Le Département s'implique aux côtés des établissements pour atteindre cet objectif. [...]

La commission permanente du conseil départemental en date du 23 juin 2022 a confirmé les modes d'exploitation des services de restauration actuellement en vigueur, a renouvelé la délégation aux établissements scolaires de l'organisation et de la gestion de leur service dans le respect des règles de gestion des services d'hébergement pour le **premier semestre de l'année civile 2023. De nouvelles orientations seront transmises après le vote de la tarification solidaire par l'assemblée départementale et vous seront communiquées ultérieurement.** »

Les instructions relatives aux tarifs appliqués aux élèves et aux commensaux pour le 1^{er} semestre 2023, sont les suivantes :

« les établissements sont autorisés à appliquer une hausse du prix du repas dans la limite d'un tarif de 3.40 € pour l'élève au forfait. Un seuil minimum de 1.95 € de coût matière est estimé comme nécessaire pour favoriser l'achat de produits bio et sous label de qualité. [...] La collectivité autorise les augmentations des tarifs des élèves autres que le forfait de demi-pension sur 4 jours/semaine dans la limite de +5% pour 2023, cela s'appliquant notamment aux tarifs des repas à l'unité. La collectivité n'autorise pas les collèges à proposer aux commensaux, quelle que soit leur catégorie, un tarif inférieur au tarif appliqué dans leur établissement aux élèves, dans le cadre du forfait annuel de demi-pension sur 4 jours/semaine, ramené au prix du repas.

Le taux de participation des usagers aux frais de personnel territorial affecté à la restauration et à l'hébergement est maintenu à 22.50 % des recettes des familles et des commensaux.

La collectivité reconduit, pour 2023, l'encadrement du taux de participation des usagers aux charges générales entre 15 et 21 % des recettes des élèves et des commensaux pour abonder le Fonds Commun des Services d'Hébergement. »

En conséquence, il est proposé d'augmenter le tarif journalier des repas (qui n'a pas évolué depuis 2020) à 3.30 € pour la demi-pension au forfait, 4.10 € pour un repas élève occasionnel, 3.30 euros pour le repas des commensaux ATOSS et 4.25 euros pour le repas des commensaux enseignants et extérieurs.

⇒ **Autorisation de fixer les tarifs à compter du 01/01/2023, pour la période de janvier à juillet 2023 :**

- **pour la demi-pension :**

base de calcul: 85 jours, soit 3.30€ x 85 jours = 280.50 €

soit : 141.90 € pour le trimestre janvier/mars 2023 (43 jours d'ouverture)

138.60 € pour le trimestre avril/juin 2023 (42 jours d'ouverture)

- **pour les tickets des commensaux : à 3.30 € pour les repas ATOSS et Surveillants
à 4.25 € pour les repas enseignants et extérieurs**

- **pour les repas pris à l'unité par les élèves externes : à 4.10 €**

Les modalités de gestion du service annexe d'hébergement sont les suivantes :

La base semestrielle forfaitaire est calculée en 85^{ème}, avec 4 jours de restauration par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les textes réglementaires prévoient que « tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en totalité », pour cette raison, aucun changement de qualité ne sera accepté en cours de trimestre, sauf si l'élève quitte le collège.

Le règlement s'effectue par avance et par trimestre, les demandes de paiement échelonnées doivent être adressées uniquement à l'agent comptable qui établira un échéancier.

La remise d'ordre (déduction journalière des repas non pris) est accordée automatiquement en cas d'absence, pour des situations de force majeure (départ de l'établissement) ou lorsque l'établissement est à l'origine de l'absence de service rendu (fermeture du restaurant scolaire, stage en entreprise, voyage scolaire,...) et ce, quelle que soit la durée de l'absence.

La remise d'ordre est accordée, lors d'une absence de l'élève au moins égale à 4 jours de fonctionnement consécutif de la demi-pension, par le chef d'établissement, sur demande écrite de la famille et avec un justificatif. Ainsi pour chaque jour d'absence, (non compris les petites vacances), la remise d'ordre est égale au montant semestriel de la demi-pension divisé par 85 jours (pour la période de janvier à juin 2023, la remise d'ordre quotidienne sera de 3.30 €).

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

2.d - Actes financiers

Présentation des décisions modificatives pour information

Acte n° 10 : Affectation de la subvention des « crédits globalisés de l'Etat »

La notification de cette subvention n'a pas encore été effectuée par le Rectorat, néanmoins, le collège propose qu'à sa réception la répartition s'effectue sur la base suivante :

- Affectation de 1049.40 Euros à la prise en charge de la redevance au centre français de la reprographie
- Affectation du solde de la subvention à l'achat des manuels scolaires

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 11 : Présentation de la décision modificative pour vote

⇒ Prélèvements sur fonds de roulement du service général de 38 600.00 Euros répartis comme suit :

- ❖ AP/Matériau/0matériau : - augmentation « achat matériel pédagogique » de 6 630.00 Euros
- ❖ AP/Matériau/0fourpeda : - augmentation « achat fournitures pédagogiques » de 1 870.00 Euros
- ❖ AP/INCO/0incorruptibles : - augmentation « achat livres » de 1 500.00 Euros
- ❖ ALO/fonction/0foadminist : - augmentation de 1 750.00 Euros
- ❖ ALO/fonction/0fomaintenance : - augmentation de 4 700.00 Euros
- ❖ ALO/Fonction/0matériau : - augmentation « matériels » de 2 250.00 Euros
- ❖ ALO/Fonction/0produits : - augmentation « produits d'entretien » de 1 500.00 Euros
- ❖ ALO/réparation des matériels : 500.00 Euros
- ❖ ALO/fonction/0carnet : - augmentation « achat de carnets de liaison » de 2 000.00 Euros
- ❖ ALO/contrat/0assurance : - augmentation « assurance de la voiture » de 500.00 Euros
- ❖ ALO/contrat/0téléphonie : - augmentation « contrat de maintenance téléphonie » de 400.00 Euros
- ❖ ALO/Viabil/0elect : - augmentation « électricité » de 15 000.00€

⇒ Prélèvements sur fonds de réserve du service annexe d'hébergement de 44 000.00 Euros répartis comme suit :

- SRH/denrées /0denrées : - Augmentation « achat de denrées » de 25 000.00 Euros
- SRH/divers /0repar : - Augmentation « réparation » de 3 000.00 Euros
- SRH/divers /0produits : - Augmentation « produits d'entretien » de 2 000.00 Euros
- SRH/divers /0linge : - Augmentation « linge » de 500.00 Euros
- SRH/divers /0matériau : - Augmentation « matériel » de 3 000.00 Euros
- SRH/divers /0matériau : - Augmentation « matériel » de 500.00 Euros (ordinateur)
- SRH/divers /0fournitures : - Augmentation « petites fournitures » de 3 000.00 Euros
- SRH/charges /0déchets : - Augmentation « déchets » de 2 000.00 Euros
- SRH/viabil /0électricité : - Augmentation « viabilisation » de 5 000.00 Euros

⇒ Prélèvements sur fonds de réserve du service général de 2 400.00 Euros pour les dépenses immobilisables réparties comme suit :

OPC/Immosg /0SGal : - Augmentation de 2 400.00 Euros pour l'achat d'une tondeuse sur batteries

⇒ Prélèvements sur fonds de réserve du service de restauration de 5 200.00 Euros pour les dépenses immobilisables réparties comme suit :

OPC/Immosrh /0SRH : - Augmentation de 5 200.00 Euros pour la réparation de la chambre froide positive « légumes »

A noter : la subvention d'un montant de 2500.00 Euros, notifiée par le département pour l'achat des autolaveuses effectué en 2021, sera affectée à l'achat de matériels portatifs sans fil pour l'entretien des locaux (achat d'aspirateurs)

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

⇒ **Prélèvements sur fonds de roulement du service général
de 2 500.00 Euros pour l'achat de manuels scolaires**

La dotation ministérielle se révélant être insuffisante pour compléter les collections de manuels scolaires, au regard de nos effectifs en forte augmentation, il est proposé de réaliser un prélèvement sur Fonds de réserves de 2000.00 Euros pour compléter les collections, et ainsi assurer l'équité en moyens pédagogiques entre tous les élèves.

Ces crédits ne seront mobilisés pour l'achat des manuels scolaires, que si cette décision budgétaire modificative est validée.

Dans le cas contraire, les achats ne seront pas réalisés et certaines classes n'auront pas d'attribution de manuels.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

3. Présentation pour échanges du projet de planning de l'année scolaire 2022/2023

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles a été proposé (en mars) aux membres du CA.

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année pourront encore être intégrées en prenant en compte le découpage des trimestres et semestres et des temps spécifiques déjà définis en lien avec le calendrier national. Il subsiste des marges pour permettre des adaptations nécessaires selon organisations et actions mises en oeuvre.

Vote consultatif des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

19h45 - Départ de Mme BICHON → 19 votants

4. Projet d'Établissement 2022/2026/2027

Acte n° 13 : Approbation du Projet d'établissement 2022/2026/2027

Au-delà du contrat d'objectifs défini en lien avec les autorités académiques présenté l'année dernière et signé avec les autorités académiques le 10 juin 2021 il s'agit à présent d'aborder la question du projet d'établissement précise de manière plus concrète les enjeux propres à l'établissement,

De premiers débats sur la réécriture du Projet d'établissement se sont orientés sur une perspective de reconduction du projet 2016/2021. Les personnels semblent satisfaits du cadre qui était posé.

Les résultats sont bons à l'image des indicateurs APAE.

Les résultats du DNB ont augmenté durant ces dernières années.

Les élèves ont obtenu des mentions de manière plus importante qu'au niveau départemental.

L'orientation permet aux élèves d'aller vers des formations post 3ème où ils sont en réussite.

Le collège est redevenu attractif, l'image est bonne, le travail qui y est produit est reconnu au sein de son territoire d'implantation mais aussi par les autorités académiques et le partenaire majeur qu'est le Conseil Départemental.

Une première réécriture de ce projet dans sa version 2022/2026-2027 a été présentée à un groupe de travail et adressé ensuite à tous les personnels. Cette réécriture reprend en compte les remarques formulées.

Les parents d'élèves ont été associés et ont fait part de leur satisfaction quant à l'esprit de ce texte.

Les élèves ont pris leur part dans ce document proposant une illustration qui représente leur vision de ce projet d'établissement : une forme de carte mentale ou de représentation facilitatrice graphique.

Ce projet doit être un cadre mais laissant toute la latitude nécessaire pour permettre des initiatives.

Un cap est défini mais le parcours doit pouvoir évoluer chemin faisant pour permettre les adaptations nécessaires.

Hugo Ameline, élève élu au CA et membre du CVC fait part de son expérience dans la contribution apportée au Projet d'Établissement et le travail réalisé, avec ses camarades qu'il représente, au niveau de la 4^{ème} de couverture qui est l'illustration du projet par les élèves.

Mmes Jauret et Plantard également impliquées au niveau du CVC font état de leurs observations alors qu'elles ont accompagné les élèves dans cette démarche. Elles soulignent l'enthousiasme des élèves et leur investissement pour présenter le projet d'établissement lors de l'opération Portes Ouvertes du collège. Les élèves auront été des promoteurs très actifs et pédagogues pour présenter le projet du collège.

Vote des membres du CA : **19** pour **0** contre **0** abstention

5. Voyages scolaires

Acte n° 14 : Voyage en Auvergne pour des élèves de 4^{èmes}

Ce voyage concernera 2 classes de 4^e pour un montant maximum de 340.00 Euros par élève

La destination de ce voyage est Laschamps, et doit se dérouler au printemps 2023. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1360.00 Euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 340.00 Euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 Euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Vote des membres du CA : **19** pour **0** contre **0** abstention

6. Convention de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du dossier « 50 000.00 € »

Un projet de 3^{ème} phase d'aménagement de la cour (création de pavage autour des terrains de jeux, prolongation des clôtures en pin, rénovation des gradins dont le soubassement est dégradé) ainsi que la création d'un point d'eau dans la salle de pause des personnels, a été déposé auprès des services départementaux.

Si ce projet est validé par la collectivité départementale, il fera l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le conseil départemental de Loire-Atlantique, pour mener à bien ce projet.

Il convient donc d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention pour un montant estimatif de 49 174.76 Euros Hors Taxes, soit 59 009.72 Euros TTC.

Vote des membres du CA : **19** pour **0** contre **0** abstention

7. Questions diverses

M. le principal évoque la question diverse qui lui a été adressée par les représentants des parents d'élèves.

M. Laisney évoque que le CD44 a sollicité les parents pour faire un retour sur le projet de sectorisation.

Ce projet est établi en vue de la montée des effectifs au collège le Haut Gesvres : prévision de 902 élèves en 2028 comme cela est rapporté par M. Bouvais, élu départemental.

M. Bouvais évoque la question des dérogations avec un message du CED 44 vers les services académiques.

Le principal répond que cette question des dérogations doit être analysée de façon plus fine car s'il y a (eu) des dérogations, elles ont été comptées et examinées en fonction de critères objectifs comme les rapprochements de fratrie. Il faut par ailleurs bien saisir que si des élèves apparaissent hors secteur, dans bien des cas ils étaient "du secteur" à l'entrée en 6^{ème}. En effet, on observe des déménagements de Treillières vers Grandchamps selon opportunités immobilières pour les familles.

Cette question est posée depuis plusieurs années en raison de l'évolution des effectifs.

Elle a été soulignée par l'établissement lors de multiples précédents conseils d'administration.

Les familles demandent à ce que le département communique clairement à ce sujet.

Les parents font état d'une situation complexe avec de nombreuses incohérences.

Les avis recueillis auprès des parents sont très négatifs et source d'inquiétudes.

Le changement d'établissement en cours de scolarité avec une nouvelle culture d'établissement et perte de repères, pourrait être mal vécu par les collégiens.

Le bassin de vie pour les élèves du secteur reste Treillières et non la Chapelle sur Erdre notamment pour les pratiques sportives et associatives. Les parents sont très sensibles à cet aspect.

Ce qui est mis en réflexion : la création d'une ligne de bus régulière permettant aux élèves de Grandchamps des Fontaines notamment, de se rendre au collège de la Chapelle sur Erdre (Grand Beauregard).

Pour faire face, dans un premier temps, à la montée à présent bien perçue, des effectifs, les perspectives envisagées par le département et qui sont actuellement actées comme évoqué par M. Bouvais sont les suivantes :

- Agrandissement du réfectoire (calendrier semble-t-il défini : 2023...)
- Travaux pour de nouvelles salles de cours mais où et quand ? cela n'est pas défini

Pour 2028, il est envisagé une éventuelle création d'un collège. La question du lieu reste incertaine. Ce qui semble apparaître sans confirmation ne répond pas à la problématique actuelle et future des collégiens de Treillières et de Grandchamps des Fontaines.

Calendrier "prévisionnel" -

Quelques repères... à compléter et corriger

Clg Le HAUT GESVRES -
TREILLIERES

Année Scolaire 2022-2023

Calendrier des semaines - Périodes et rythme des trimestres

- Nantes Zone B -

Zone B ⇔ Académies Aix-Marseille - Amiens - Caen - Lille - Nancy-Metz - **Nantes** - Nice - Orléans-Tours - Reims - Rennes - Rouen - Strasbourg

Remise des diplômes du DNB aux lauréats de la session 2022 Semaine 40 ou 41 ↪ DATE à CONFIRMER ↪

TRIMESTRE 1 : Semaine 35 à Semaine 47 → Jeudi 1^{er} septembre 2022 au vendredi 25 nov. 2022

<p>Semaine 34</p> <p><i>Dispositif École ouverte ???</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 22 août - Vendredi 26 août 	<p>Semaine 35</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mardi 30 août 2022 et Mercredi 31 août 2021 (R Professeurs) → Jeudi 1^{er} septembre 2022 (Rentrée Élèves 6^e-4^e) → Vendredi 2 septembre 2022 (Rentrée 5^e - 3^e)
<p>Semaine 36 - lundi 5 sept. au vendredi 9 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections ou désignations des Éco-délégués (Professeurs EMC ou SVT) - Jeudi 9 septembre - Réunion 6^{èmes} à 18h00 ↪ présentation des équipes pédagogiques aux familles 	<p>Semaine 37 - lundi 12 sept. au vendredi 16 sept</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 13 septembre - Réunion 5^{èmes} 4^{èmes} à 18h00 → présentation par classe des équipes pédagogiques aux familles ↪ Les enjeux de l'année scolaire - Mercredi 14 ou 21 septembre ↪ Journée Nationale du Sport scolaire - Jeudi 15 septembre - Réunion 3^{èmes} à 18h00 → présentation aux familles par Direction + PP + représentants disciplines ↪ Calendrier et enjeux 3^{ème} des enjeux de l'année scolaire
<p>Semaine 38 - lundi 19 sept. au vendredi 23 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 23 septembre Éco-Randonnée + membres du CVC - ...Réunion du FSE - ...Réunion du CVC ...Réunion du Conseil Pédagogique 	<p>Semaine 39 - lundi 26 sept. au vendredi 30 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections des délégués, élèves, parents, CA... - CONSEIL Écoles-Collège - Livraison dictionnaires CD44 pour 6^{èmes}
<p>Semaine de la 30^{ème} Fête de la Science</p> <p>Semaine 40 - lundi 3 oct. au vendredi 7 oct.</p>	<p>Semaine 41 - lundi 10 oct. au vendredi 14 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 11 octobre Arrêt des notes mi-trimestre - Mercredi 12 octobre : Journée internationale de la langue espagnole "Dia de la Hispanidad" - Mercredi 12 octobre Mini DNB en matinée pour 3^e & après-midi Réunion générale (sur tps pré-rentree) ↪ Bilans mi-trimestre par classe
<p>SEMAINE du GOUT</p> <p>Semaine 42 - lundi 17 oct. au vendredi 21 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 18 octobre : Réunions parents-professeurs 4^{ème} 	
<p>Semaine 43</p> <p>Congés Toussaint</p> <p>Du samedi 22 octobre</p>	<p>Semaine 44</p> <p>Congés Toussaint</p> <p>au dimanche 6 novembre 2022</p>
<p>Semaine 45 - lundi 7 nov. au vendredi 11 nov.</p> <p>Vendredi 11 novembre : commémoration Armistice 1918</p>	<p>Semaine 46 - lundi 14 nov. au vendredi 18 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 14 novembre : Réunions parents-professeurs 6^e
<p>Semaine 47 - lundi 21 nov. au vendredi 25 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 21 novembre : Réunions parents-professeurs 3^e → 25 nov. : Arrêt des notes 1^{er} trim. Édition des Bulletins du Trim. 1 	<p style="text-align: right;">CA Collège</p> <p>Semaine 48 - lundi 28 nov. au vendredi 2 déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 1^{er} décembre : Journée internationale de lutte contre le SIDA ⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // 3^e 4^e 5^e Lundi 29 nov. / Mardi 30 nov. / Jeudi 2 déc

TRIMESTRE 1 - 1^{er} sept. / 25 nov. 11 semaines

TRIMESTRE 2 : Semaine 48 à Semaine 10 → Lundi 28 nov. 2022 au mercredi 8 mars 2023

<p>Semaine 49 - lundi 5 déc. au vendredi 9 déc. Jeudi 8 décembre : Journée de la laïcité - ↳ Réunions parents-professeurs 5^e ⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // 4^e 5^e Lundi 5 déc. & Mardi 7 déc.</p>	<p>Semaine 50 - lundi 12 déc. au vendredi 16 déc. Aucune réunion...</p>
	<p style="text-align: right;">Semaine 51 2022</p> <p style="text-align: center;">Congés Noël du samedi 17 décembre 2022 / Fin d'année au lundi 2 janvier 2023</p> <p style="text-align: right;">Semaine 52 (reprise des cours mardi 3 janvier 2023) 2023</p>
<p>Semaine 1 - Mardi 3 janvier au vendredi 6 janvier</p>	<p>Semaine 2 - lundi 9 janvier au vendredi 13 janvier</p>
<p>15 janvier : Anniversaire naissance de Martin Luther King en 1929 Semaine 3 - lundi 16 janvier au vendredi 20 janvier - Lundi 16 janvier : Martin Luther King Day Semaine de sensibilisation contre le racisme et toutes formes de discrimination ⇒ Conseils de classes Semestre 1 <u>Cycle 3 / classes de 6^{ème}</u> (date à confirmer avec lycées...) Réunion information/orientation "Après la 3^{ème} " : Quelle 2nde choisir ?</p>	<p>- Dimanche 22 janvier : Journée de l'amitié franco-allemande (anniversaire traité de Versailles (1963) : "Deutscher Tag !" ↳ Semaine 4 = actions de présentation de la culture allemande Semaine 4 - lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier ...Réunion du Conseil Pédagogique</p>
<p style="text-align: right;"><u>CA Collège</u></p> <p>Semaine 5 - lundi 30 janvier au vendredi 3 février ??? Vendredi 3 février ??? ??? Samedi 4 février – Portes Ouvertes ??? ou bien plus tard... cf 2022</p>	<p>Semaine 6 - lundi 6 février au vendredi 10 févr. 5 jours / Semaine de STAGE d'observat° 3^{ème}</p>
<p style="text-align: center;">Semaine 7 Congés d'Hiver Du samedi 11 février</p>	<p style="text-align: center;">Semaine 8 Congés d'Hiver au dimanche 26 février 2023</p>
<p>Semaine 9 - lundi 27 février au vendredi 3 mars</p>	<p style="text-align: center;">Semaine de sensibilisation sur le droit des femmes Semaine 10 - lundi 6 mars au vendredi 10 mars - Mercredi 8 mars : Journée internationale des femmes → 8 mars : Arrêt des notes 2^{ème} trim.</p>
<p>Semaine 11 - lundi 13 mars au vendredi 17 mars ⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>	<p style="text-align: center;">Semaine des Mathématiques Semaine de la Presse Semaine 12 - lundi 20 mars au vendredi 24 mars ⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>

TRIMESTRE 2 - 28 nov. / 8 mars
10 semaines

TRIMESTRE **3** : Semaine 10 à Semaines 22-23-24... → Jeudi 9 mars 2023 → à mi-juin 2023
 Conseils à partir de fin mai 3^{èmes} puis 6^{èmes}, 5^{èmes}, 4^{èmes} en juin

<p>Semaine 13 – du lundi 27 mars au vendredi 31 mars</p> <p>Mardi 22 mars : Journée mondiale de l'eau</p>	<p>SEMAINE BREVET BLANC</p> <p>Semaine 14 – lundi 3 avril au vendredi 7 avril ?? Mercredi 5 avril : Journée mondiale du sport et pour le développement de la paix Jeudi 6 et vendredi 7 avril : Brevet Blanc</p>
<p>Semaine 15 – <small>possiblement</small> début ASSR 5^e 3^e Lundi 10 avril : Lundi de Pâques du mardi 11 avril au vendredi 14 avril</p> <p>15 avril : Journée mondiale de l'art</p>	
<p>Semaine 16 Semaine 17</p> <p>Congés de de Printemps du samedi 15 avril au dimanche 30 avril 2023</p> <p><i>Dimanche 23 avril : Shakespeare day ! ☞ Journée internationale de la langue anglaise</i></p>	
<p>Semaine 17 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX du lundi 25 avril au vendredi 29 avril - Lundi 25 et mardi 26 avril : Shakespeare Days au collège le Haut Gesvres</p>	<p>Semaine 18 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX du lundi 1^{er} mai au vendredi 5 mai Lundi 1^{er} mai : Fête du travail Mardi 2 mai</p>
<p>Semaine 19 – Lundi 8 mai au vendredi 12 mai Lundi 8 mai : Commémoration victoire 1945 - mardi 9 mai 10 mai : Journée nationale de mémoire de l'esclavage / Commémoration de l'abolition de l'esclavage</p>	<p>Semaine 20 – lundi 15 mai au vendredi 19 mai - Lundi 15 - Mardi 16 - Mercredi 17 ORAUX DNB... Jeudi 18 mai : Jeudi de l'Ascension + pont Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023</p>
<p>Semaine 21 – lundi 22 mai au vendredi 26 mai</p>	<p>Semaine 22 – lundi 29 mai au vendredi 2 juin lundi 29 mai : Lundi de Pentecôte - Jour Sans école - mardi 30 mai → Lundi 29 mai : Arrêt des notes 3^e trim. - Mardi 30 mai et jeudi 1^{er} juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 3^{ème}</p>
<p>Semaine 23 – lundi 5 juin au vendredi 9 juin</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 5^{ème} 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>	<p>Semaine 24 - lundi 12 juin au vendredi 16 juin</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>
<p>Semaine 25 - lundi 19 juin au vendredi 23 juin</p> <p>- Journée 6^{èmes} "Dionysos" ?? 22 ou 23 juin ?? - Réunion d'harmonisation avec professeurs CM2 pour accueil futurs 6^{èmes} (Lundi 19 juin 17h00 →...)</p>	<p style="text-align: right;"><u>CA Collège</u></p> <p>Semaine 26 - lundi 26 juin au vendredi 30 juin - Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept. - DNB (probablement 29 & 30 juin)</p>
<p>Semaine 27 - lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet → Finalisation interne rentrée septembre 2023 - Corrections DNB Début des vacances d'été ☞ Samedi 8 juillet 2023 : Vacances d'été</p>	<p>Semaine 28 - lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 14 juillet : Fête nationale</p>

TRIMESTRE 3 - 5 mars / 1^{er}... 15 juin
11 - 12 semaines

Informations complémentaires

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués / ...congés le vendredi soir après les cours.
- Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité". (Compensation à définir au cours de l'année)
- Pour l'année 2022-2023, les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur. Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2022 - 2026^{/2027}

instruire
éduquer
socialiser

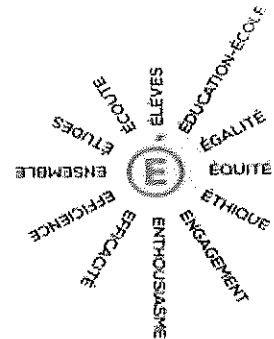
dans le respect
des principes
et des valeurs
de la république



UN COLLÈGE PUBLIC POUR LA RÉUSSITE DE TOUS ET DE CHACUN

Trois axes majeurs, Trois lignes de force

pour le COLLEGE LE HAUT GESVRES ET SES ELEVES



1 – Favoriser la réussite
de tous les élèves

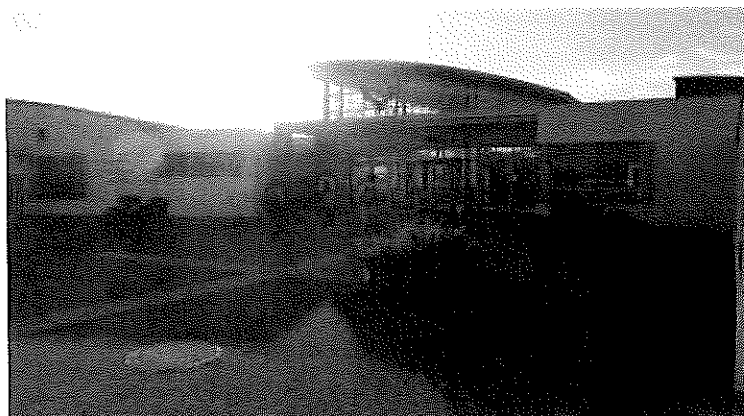
“de l’ambition pour chaque élève”

2 – Acquérir des savoirs,
développer des connaissances
et construire des compétences

“Instruire, transmettre, évaluer”

3 – Renforcer la citoyenneté
et l’ouverture culturelle

“Ouvrir, s’ouvrir... Grandir, s’épanouir”



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022 - 2026^{/2027}

instruire
éduquer
socialiser

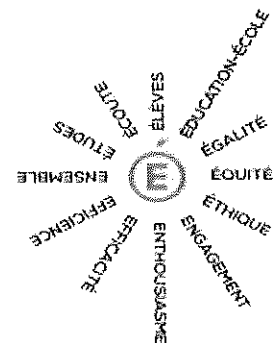
dans le respect
des principes
et des valeurs
de la république

UN COLLÈGE PUBLIC POUR LA RÉUSSITE DE TOUS ET DE CHACUN



Trois axes majeurs, Trois lignes de force

pour le COLLEGE LE HAUT GESVRES ET SES ELEVES



1 – Favoriser la réussite
de tous les élèves

“de l’ambition pour chaque élève”

2 – Acquérir des savoirs,
développer des connaissances
et construire des compétences

“Instruire, transmettre, évaluer”

3 – Renforcer la citoyenneté
et l’ouverture culturelle

“Ouvrir, s’ouvrir...Grandir, s’épanouir”

Rappel des objectifs

Objectifs généraux

Article L401-1 du Code de l’Éducation. Cet article prévoit l’élaboration par l’établissement, pour remplir sa mission de service public, d’un projet définissant les modalités particulières de mise en oeuvre des objectifs et des programmes nationaux, précisant les activités scolaires et périscolaires prévues à cette fin.

Article L111-1 du Code de l’Éducation

L’éducation est la première priorité nationale.

Le service public de l’éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants.

Ce projet s’inscrit dans la continuité du précédent. La réflexion qui a animé les personnels a été de se servir de cette démarche de projet, pour se questionner individuellement et collectivement, sur les pratiques développées. Ce doit être une posture simple et constante. Plusieurs questions sont posées quotidiennement, dans l’exercice des missions des personnels du collège, pour accueillir les élèves qui nous sont confiés et permettre à chacun de ceux-ci, avec leurs différences de développer leur propre parcours de réussite.

Professeurs et agents sont ainsi animés d’un même esprit pour tenter et réussir – dans le cadre de ce projet – d’accompagner les élèves vers des objectifs précis sur ce nouveau cycle du projet : un projet qui est ainsi adossé au contrat d’objectifs, défini avec les autorités académiques (et qui figure en annexe de ce projet).

Axes du Projet académique

Le document académique a défini et proposé quatre « axes » qui sont :

Réussite – Insertion – Solidarité – Coopération

Conforter la **REUSSITE** de tous les élèves

Favoriser une **INSERTION** réussie dans la société

Ne laisser personne au bord du chemin : **SOLIDARITE**

Travailler ensemble pour la réussite de tous : **COOPERATION**

Orientations liminaires de travail et philosophie du projet

① L'hétérogénéité : c'est un constat, un point prioritaire et aussi un atout du collège.

C'est donc un constat positif pour les personnels du collège. Les différences de potentialités des élèves doivent inciter à rechercher des solutions individualisées sans développer des dispositifs ségrégatifs. Que peut-on en faire ?

- Ne pas dévaloriser les élèves en difficulté, mais les encourager à être curieux, tous
- Reconnaître les bons élèves : démystifier le « complexe dit de l'intello » et encourager l'excellence
- Faire travailler les élèves en groupe pour collaborer et progresser : des élèves volontaires expliquant, construisant ensemble, reformulant à d'autres... ⇒ Un collège lieu de solidarités
- Saisir l'opportunité des EPI pour relancer les pratiques liées dans les travaux interdisciplinaires

② Exemplarité et force de la règle - Il a été noté l'importance de réaffirmer la valeur de l'exemplarité de l'adulte, sa compétence (on ne discute pas la règle). Les règles ne sont pas toujours appliquées de la même façon par les adultes → Une solution : réaffirmer des règles communes et partagées de vie dans la classe et les afficher. Il convient d'adopter une ligne commune de façon à donner des repères plus nets aux élèves. Dans son application uniforme par tous et pour tous, la règle bénéficie d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure compréhension. Le règlement intérieur récemment revu illustre cette orientation.

③ L'élève doit être acteur de son parcours. Pour atteindre cet objectif cet élève c'est celui qui exploite ses possibilités. Celui qui travaille, qui est sérieux, conscient, le cas échéant, de ses difficultés, mais avec la volonté de réussir, de s'améliorer. C'est l'élève curieux, capable d'initiative, solidaire, respectueux d'autrui, qui s'implique dans la vie du collège. Il est un élément moteur de sa classe avec un esprit positif. C'est un élève qui saisit le sens de sa présence au collège.

↳ Chaque élève a les capacités pour correspondre à cette définition de ce que doit être le "bon" élève attendu finalement et très simplement dans le cadre de ce processus. Les résultats ne sauraient donc être le seul indicateur de réussite.

Et enfin, ④ Qu'est-ce que la réussite ? la réussite n'est pas la même pour tous, mais il faut avoir les mêmes exigences : rendre les élèves responsables de leur réussite et surmonter les échecs pour mieux définir le travail à effectuer.

« **Faire du projet, mener ce projet** » au quotidien... La démarche de projet est reconnue dans la gestion, l'organisation et la vie de l'établissement. Dans un contexte d'affirmation de **nos responsabilités respectives**, marquant l'engagement de chacun au sein du service public d'éducation nationale, **écoute et respect** guident le travail quotidien.

Le projet représente une occasion forte pour **dire et afficher ce que nous allons faire** ⇒ communication externe

Le projet est donc « **programme** » ⇒ pour nous-mêmes et pour les familles notamment ⇒ communication interne

Dans le cadre d'un mode évaluatif continu, ce projet sera accompagné de fiches action, rédigées chemin faisant, démontrant au quotidien la volonté constante de respecter l'esprit de ce document qui est avant tout une opportunité permettant de réfléchir en permanence sur nos valeurs professionnelles.

Les axes, les lignes de force de notre projet

1 - Favoriser la réussite de tous les élèves : "de l'ambition pour chaque élève"

- . Accompagner : *du soutien au renforcement et au perfectionnement...*
- . Développer le goût des études et la notion du plaisir d'apprendre
- . Renforcer le suivi personnalisé des élèves en difficulté et le contact avec leur famille
- . Réduire au maximum le taux d'échec du DNB* *et continuer d'accompagner chacun vers la réussite à cet examen*
- . Installer les...Parcours : Avenir, Citoyen, Artistique & Culturel *pour chaque élève*
- . Parcours Avenir mais aussi, liaisons intercycles → conseil écoles-collège et articulation collège-Lycées

2 - Acquérir des savoirs, développer des connaissances et construire des compétences

"Instruire, transmettre, évaluer" **et ce, avec :**

- . Les savoirs au cœur des pratiques : Savoir / Savoir-faire / Savoir-être
- . L'interdisciplinarité pour des regards croisés et intégration des usages numériques
- . Le travail sur l'évaluation : Exigence par rapport au travail, aux résultats, à l'attitude et Reconnaissance des efforts
- . La prise en charge de la difficulté : un niveau insuffisant n'est pas une fatalité
- . L'orientation : s'informer, s'orienter et être ainsi cet élève "acteur" de son parcours

3 - Renforcer la citoyenneté et l'ouverture culturelle "Ouvrir, s'ouvrir...Grandir, s'épanouir" dans le cadre :

- . d'un collège "Rurbain" attentif à l'ouverture culturelle, linguistique, citoyenne (Ressources de proximité limitées)
- . de relations à renforcer ou à construire avec de nombreux et différents partenaires utiles aux actions
- . d'un lieu de travail avant tout mais le collège est aussi un lieu d'épanouissement pour nos élèves
- . d'une démarche en lien avec les thèmes du développement durable (le collège a été labellisé E3D Excellence)

De manière complémentaire, plusieurs principes doivent être bien posés

- Ne pas transformer des différences en inégalités
- Faire évoluer le statut de l'erreur comme un outil pour apprendre, non stigmatisant
- Déceler les compétences de chacun, pour pouvoir les développer
- Aboutir concrètement à une **définition commune** de « l'élève acteur de son parcours »
- Réaffirmer la valeur de l'exemplarité des adultes

Porter les valeurs de notre collège par des actions concrètes et un engagement fort de tous

Le collège Le Haut Gesvres, avec ses spécificités, doit prendre en compte diverses priorités pour son propre projet. Cet EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement) est installé au centre de la commune de Treillières, située à 15 km au nord du centre ville de Nantes. D'une superficie de 2900 hectares étirée sur 12 km, elle a enregistré une évolution démographique significative depuis les années 80 (1717 habitants en 1968, 2396 habitants en 1975, 3659 en 1982, 6030 en 1999, 7258 en 2006) pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 10000 habitants (9701 chiffre INSEE 2019). Nantes se projette pour ainsi dire de plus en plus sur la commune de Treillières dont la population croît très rapidement modifiant la mentalité locale et le paysage. Le secteur du collège intègre également La Pâquelais et Grandchamp des Fontaines. Treillières cesse progressivement d'être une commune à dominante rurale pour devenir un espace d'habitat résidentiel : un espace urbain (et non péri-urbain) avec ce que cela peut supposer comme particularités et attentes. Le collège Le Haut Gesvres a été créé en 2002 dans ce contexte de développement démographique (337 élèves à l'ouverture).

Trois lignes de force ont donc été définies au travers des axes et des perspectives ont été posées. Elles ouvrent un champ d'investigation pertinent pour concrétiser plus encore l'engagement professionnel de chacun dans un projet collectif au service de la réussite des élèves.

Les professeurs et leurs élèves doivent tirer avantage de la situation géographique de l'établissement. L'ouverture culturelle doit ainsi être plus encore une des spécificités de notre collège.

Les élèves sont-ils par essence ouverts, curieux ? ou, faut-il précisément leur donner le goût d'être curieux ?

La culture doit être perçue comme un moyen d'ouverture et d'intégration au monde. Cette approche contribuera à ce que nous atteignons nos objectifs en matière de citoyenneté :

- la culture, élément identitaire du citoyen
- le patrimoine, bien collectif par excellence
- le patrimoine local, base de la citoyenneté et au-delà de l'éco-citoyenneté

En complémentarité avec les objectifs pédagogiques fixés par la réglementation et en veillant bien à donner sa **place majeure à l'apprentissage des savoirs fondamentaux**, il apparaît important compte tenu des ressources présentes de tirer profit de sa situation et de son environnement. Il s'agit d'établir les passerelles entre les connaissances à acquérir et la culture qui fait partie intégrante de notre civilisation... et des autres, de manière à offrir aux élèves les repères nécessaires pour mieux comprendre le monde. Des expériences associatives sont possibles FSE et AS***. Aussi, convient-il de permettre à chaque élève durant son passage au collège Le HAUT GESVRES, de mieux appréhender des réalités différentes qui fondent notre culture pour se diriger sereinement et utilement vers le lycée.

Une culture « plurielle » :

- culture littéraire, linguistique et artistique / les «humanités»
- culture scientifique, technologique **ET** numérique / les sciences expérimentales
- culture sportive / la connaissance de soi, la performance et la solidarité

Ces **trois** familles culturelles serviront de bases à l'orientation de notre action pédagogique. Il ne s'agit pas d'opposer ces genres, mais bien au contraire d'amener les élèves à saisir leur complémentarité pour les aider à réussir dans leur parcours collégien. Les EPI **, au-delà des enseignements communs disciplinaires, offrent des opportunités pour orienter, développer le travail, **au bénéfice des élèves que nous avons à accueillir.**

* DNB : Diplôme National du Brevet

** EPI : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

*** FSE : Foyer Socio Éducatif

*** AS : Association Sportive

Quelques exemples d'actions menées ou à envisager...

...à titre "d'exemple" et sans verser dans le catalogue d'actions.

Il s'agit juste là d'évoquer ce qui a été fait, ce qui a du sens et ce, en lien avec le travail développé pour valoriser les disciplines (chacune) et les projets interdisciplinaires.

Par des actions, la démonstration doit être faite en évoquant concrètement ce qui est possible, faisable, réalisable, reproductible, adaptable, modifiable... : autant de déclinaisons de la mise en œuvre du projet d'établissement.

- L'accompagnement personnalisé : des opportunités pour bien flécher les éléments forts pour tendre vers l'autonomie
- Deux axes d'apprentissage : la lecture pour l'autonomie et l'indépendance, l'exposé pour la communication orale.
- L'évaluation par compétences : modalités et objectifs ⇒ un objectif simple consistant à rendre lisible et compréhensible les éléments d'évaluation pour permettre aux parents d'être impliqués concrètement dans le suivi du travail et des résultats scolaires.
↳ PRINCIPE de fonctionnement : évaluation critériée, comme un palier et une première réponse, puis l'objectif plus précis d'évaluation par compétences, sur l'ensemble du collège avec une distinction selon que cette évaluation est non chiffrée sur le niveau 6^{ème} (cycle 3) et qu'elle est chiffrée sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (cycle 4). Cette approche (cycle 4) n'exclue pas la démarche par compétences (utile pour le contrôle continu du DNB) avec des devoirs et exercices répondant à des critères définis par l'enseignant contribuant là aussi à donner du sens.
↳ **L'objectif partagé est d'aboutir à une "évaluation critériée des capacités et des compétences"**
- Les EPI : autant de possibilités à valoriser et partager en contribuant à donner du sens aux apprentissages
↳ quelques exemples d'activités pour et avec les élèves : Ateliers philosophie / Organisation événement sportif à caractère culturel, citoyen et solidaire / Partenariat pour émissions de radio avec chaîne locale....
- Le CDI : un lieu majeur du collège pour accéder à des ressources multiples.
- Des usages numériques multiples pour les élèves et pour les enseignants
- Actions d'informations sur les dérives des réseaux sociaux : certains usages numériques en question
- Actions pour un bon usage des outils numériques.
↳ PIX : un cadre et une opportunité pour ces usages numériques évoqués ci-avant
- En 6^{ème}, pour renforcer l'éducation à la citoyenneté liée à la préservation de l'environnement, les enseignants s'engagent à organiser des actions et/ou séjours afin de placer les élèves au contact des réalités du terrain (un exemple : Sortie Vioreau)
- En histoire-géographie, par exemple, les professeurs s'engagent, à veiller à intégrer un déplacement dans un lieu patrimonial... c'est là en substance l'ouverture sur l'environnement local ... et les ressources sont multiples.
- L'ancrage de LCA au collège : une option pour le plus grand nombre
- Le développement de l'allemand en LV2C3 : un atout pour l'espagnol
↳ L'ouverture sur les pays étrangers est une priorité, intégrée de façon étroite avec des objectifs et contenus pédagogiques. Le collège est un lieu d'enseignement où la préparation des sorties et voyages constitue une possibilité pour permettre aux élèves de profiter pleinement des observations et apports sur site (sensibilisation aux visites des musées et aux spectacles vivants par exemple). L'intérêt est fort pour les professeurs de développer un «retour» formulé des visites (charte des voyages). Il convient toujours de bien veiller à ce qu'un voyage ne puisse avoir un caractère ségrégatif ou discriminant.
- Des actions sont développées en lien avec différents partenaires autour du théâtre et du spectacle vivant
- Des actions aussi avec des partenaires locaux de proximité dans le domaine culturel : la médiathèque Jean d'Ormesson et CCEG...
- Le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), le FSE ***... des terrains d'initiatives pour l'ouverture.
- Des actions engagées avec l'infirmière en partenariat avec les professeurs : Alimentation "diététique" – Puberté – Contraception – Relations affectives et amoureuses – Compétences psycho-sociale etc...
- L'association sportive (AS) *** : activités sportives et compétitions pour un autre apprentissage de la citoyenneté.
- La citoyenneté et – dans le contexte actuel – l'écocitoyenneté qui peut s'exprimer dans le Projet E3D cf Axe 3
- Citoyenneté et en premier lieu respect de l'autre ⇒ Égalité Femmes-Hommes ♀ ♂, lutte contre le racisme et les discriminations
- Le partenariat avec les familles pour les impliquer sous différentes formes dans la vie du collège
- Les neuro-sciences : une approche raisonnée des apports possibles en appui de l'attention à porter aux élèves
- Le partage d'informations en salle des professeurs avec des moyens diversifiés et simples à bien utiliser pour contribuer à bien répartir les projets sur toutes les classes (⇒ affichage des fiches actions / ⇒ utilisation du tableau des classes etc, etc...)
- L'ASSR : la sécurité routière demeure un enjeu
- La formation des délégués : apprendre à investir cet espace pour participer à la vie et au fonctionnement du collège
- Le tutorat 4^{ème} / 6^{ème} pour contribuer au meilleur climat scolaire : une action déjà développée et à maintenir
- Des temps forts sur des journées mondiales : autant d'opportunités pour profiter de la communication développée et valoriser le travail réalisé de manière continue au niveau des disciplines
- Des expositions... en accueillir et y aller (au-delà de difficultés pour des déplacements en groupe vers l'agglomération)
- L'orientation : enjeu premier avec... Le "Parcours Avenir" et actions multiples ⇒ Rendez-Vous professionnels du lundi ⇒ Forum "Devine mon job" ⇒ Grand Quiz de l'industrie ⇒ "Les Ailes du Campus" ⇒ Place Ô Gestes ⇒ Ambassadeurs du lycée Monge ⇒ Ateliers CV, etc...

Genèse du projet...

La démarche de projet permet, conformément à l'esprit du législateur, la mobilisation de la communauté éducative et la déclinaison locale des objectifs nationaux. Les travaux de réflexion sur le projet ont été menés au sein de l'établissement dans la continuité de la réforme du collège développée au niveau national au cours de l'année scolaire 2015-2016. Ils ont contribué à fédérer les énergies de chacun des acteurs de la communauté et à renforcer les initiatives, en étant davantage reliées et connues de tous, dans le cadre d'une politique d'établissement réaffirmée. Depuis lors, cette dynamique s'est inscrite durablement dans le travail et l'approche des élèves.

Il pourra être noté qu'au cours de cette précédente période les effectifs seront passés de 437 élèves (2016) à 640 élèves (2022). Cette évolution est importante et elle se poursuit à un moment où les effectifs élèves du département - après avoir atteint un plafond en 2021 - sont à présent en baisse. **Le collège le Haut Gesvres est implanté sur un territoire où la démographie est dynamique impliquant des adaptations diverses. 700 élèves attendus en septembre 2022 : un nouveau seuil pour le collège.**

Le projet d'établissement doit être un levier en terme de communication interne notamment, en ce sens qu'il suscite un débat et un échange d'idées pour bien poser les axes du projet. La réflexion développée offrant à chacun l'opportunité d'agir sur les trois missions originelles de l'éducation nationale ⇒ **- l'instruction - l'éducation - la socialisation**

Il a été défini qu'il convenait, dans le cadre du projet d'établissement, d'insister sur l'une ou l'autre de ces missions en fonction des élèves accueillis. L'objectif essentiel et majeur étant d'amener chaque élève à son niveau maximum de compétence.

Il est aisé et rapide de placer le collège le Haut Gesvres dans une configuration d'établissement favorisé en fonction de sa situation et de son recrutement. S'il est vrai qu'il s'agit d'un établissement où la proportion d'élèves issus de milieux socio-professionnels favorisés est plus importante que dans nombre de collèges de Loire-Atlantique, il ne convient pas d'y voir un quelconque déterminisme social selon lequel il n'y a pas de cas d'élèves auxquels il faut apporter une réponse scolaire spécifique.

Un écart important existe entre des élèves particulièrement scolaires en capacité de produire du travail et des résultats et des élèves affichant très ostensiblement un désintérêt pour les études. Cette amplitude des comportements est très marquée, elle constitue un axe de réflexion et de travail.

La question de l'ambition scolaire doit être au cœur de notre action pour répondre aux besoins des élèves.

"Un collège pour la réussite de tous les élèves"

constituera l'esprit du projet.

☛ L'élève : Acteur de sa scolarité

Permettre à chacun des élèves, en fonction de ses capacités, de tirer le maximum de profit de son passage au sein du collège Le Haut Gesvres, afin d'être l'acteur de sa scolarité, de son parcours de formation et de son orientation est notre objectif majeur. C'est en cela que nous parviendrons à apporter notre pierre en matière d'éducation à la citoyenneté en permettant à ces adolescents d'acquérir l'autonomie nécessaire pour qu'ils s'épanouissent pleinement en profitant de l'apport de leurs professeurs et de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour jouer à terme un rôle de citoyen actif dans la société.

Le triptyque cher à Jules FERRY « Instruire, socialiser et éduquer » prend ici tout son sens **en donnant à chacun des partenaires impliqués, essentiellement l'école et les parents, la possibilité d'intervenir tour à tour, en respectant ce qui relève de la capacité de chacun pour contribuer à l'évolution personnelle de chaque élève, de chaque enfant.**

☛ L'engagement de tous les acteurs

Le projet d'établissement représente un prolongement de l'action de chacun et l'affichage d'une démarche collective réaffirmée. Cette perspective sera **atteinte dans un climat de confiance réciproque entre tous** : Personnels de

l'établissement, élèves, parents et partenaires institutionnels. Une confiance qu'il faut veiller à entretenir.

Au-delà de la déclaration de principes, il importe que le projet soit l'objet d'une appropriation par chacun des acteurs.

Ce projet aura un sens dans la mesure où il sera la référence dans les pratiques et comportements au quotidien.

Cette dimension est essentielle, c'est un travail continu qu'il faut mener afin de « faire du projet sans en avoir l'air ».

☛ La formation des personnels

Les personnels ont l'opportunité, en concertation avec le chef d'établissement, de définir leur programme de formation continue sur un plan individuel.

Par ailleurs, dans la suite d'initiatives déjà prises, il est établi qu'il convient de favoriser des actions de formation collective (disciplinaires ou inter-disciplinaires) sur site permettant d'ajouter plus encore à la démarche de projet.

La **co-formation par la mutualisation** des pratiques est importante. Elle existe et doit être encouragée. Le travail développé autour de l'AP notamment a contribué à permettre des transferts de pratiques professionnelles.

Les actions inter-cycles vers les écoles et les lycées s'inscrivent dans cette perspective.

☛ L'évaluation du projet

Un projet doit poser la question de sa propre évaluation.

Les indicateurs institutionnels APAE apportent ces éléments et ils sont très positifs suite au précédent projet.

Ils sont à la disposition de tous les personnels.

Les résultats au DNB ont connu une évolution positive dans la réussite à l'examen et dans les mentions attribuées.

Le travail d'orientation constitue également un indicateur pertinent démontrant que les élèves sont accompagnés dans leurs projets.

☞ Des fiches actions, au format défini, doivent être constituées chemin faisant ⇒ pour illustrer concrètement le projet mené et contribuer à la communication interne.

Ce projet ne représente pas une fin en soi, il est un moyen ; un outil de communication visant à porter à la connaissance des individus impliqués la réflexion menée par la communauté éducative sur la politique du collège pour traiter avec équité les élèves qui y effectuent une partie de leur scolarité.

RECTORAT DE NANTES	NOM ETABLISSEMENT (0442418p) Collège Le Haut Gesvres
	VILLE TREILLIERES

Contrat d'objectifs

1. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC :

Située à 15 km au nord de Nantes, la commune de Treillières – étirée sur 12 km – a enregistré une évolution démographique significative depuis les années 80. Commune à dominante rurale, Treillières ne cesse d'évoluer en espace rural (et non péri-urbain) avec ce que cela peut supposer comme spécificités et attentes.

Outre la commune de Treillières, le collège accueille également des élèves des communes de Grandchamp-des-Fontaines et de Vigneux de Bretagne (La Pâquelais). Le collège Le Haut Gesvres a été créé en 2002 avec une capacité d'accueil de 600 élèves. Les effectifs ont connu à l'origine une croissance constante et n'ont ensuite cessé de baisser à partir de 2007 : 657 élèves en 2007 et 441 en 2016. Depuis 2015, les effectifs progressent régulièrement. 585 élèves ont été accueillis à la rentrée de septembre 2020.

La commune compte par ailleurs un collège privé dont l'implantation est proche du collège Le Haut Gesvres

Le collège Le Haut Gesvres est à présent réinstallé dans une position favorable sur son territoire. Les relations avec les partenaires sont bonnes. Un travail sur l'image a été conduit à différents niveaux. Chacun a été amené à saisir qu'il était vecteur et acteur de cette communication nécessaire pour valoriser l'action globale. Les initiatives impulsées depuis cinq ans doivent être suivies et développées.

L'hétérogénéité : une réalité et un atout - La question de l'ambition scolaire est la clé de voute des actions développées et à développer. Il existe un écart entre des élèves particulièrement scolaires, en capacité de produire du travail et des résultats, et d'autres peu nombreux affichant parfois, assez ostensiblement, un désintérêt pour les études pour des raisons sociales, culturelles. Il n'y a pas de rapport défiant vis-à-vis de l'institution scolaire : le climat scolaire est relativement apaisé. Il convient de mettre en évidence l'évolution forte du nombre des PAP depuis ces six années avec une prise en compte effective par les enseignants dans le traitement de la différenciation scolaire et de l'hétérogénéité des profils pour des raisons multiples liées aux "dys" ou autres.

Évolution orientation post 3^{ème} : La tendance globale correspond à une règle : 2/3 Voie générale et technologique – 1/3 Voie professionnelle voire 3/4 -1/4.

Résultats DNB : Les résultats sont en progrès depuis 2016. Cette évolution est intéressante. La conforter est un enjeu. Permettre la réussite des élèves au-delà du collège est l'enjeu majeur qui doit être perçu par chacun pour orienter l'action développée.

Origine socio-professionnelle : 40% des élèves ont leurs parents dans la catégorie "Cadres supérieurs et enseignants", 14% dans la catégorie "Cadres moyens", 23% dans la catégorie "employés, artisans, commerçants et agriculteurs" et enfin 21% dans la catégorie "Ouvriers et inactifs". Les PCS favorisées diminuent sensiblement au bénéfice d'une légère augmentation des PCS moins favorisées. La mixité se développe.

Boursiers : Le pourcentage de boursiers est inférieur à celui observé au niveau académique : il y a toutefois des situations très délicates vis-à-vis desquelles il convient d'être très attentif pour bien les traiter.

Ressources mobilisables dans l'établissement :

L'ensemble de l'équipe enseignante est mobilisé dans le cadre défini du projet d'établissement en lien avec l'esprit de la réforme du collège. Mieux faire réussir tous les élèves est un objectif bien partagé. Accueillir le public scolaire dans sa diversité et son hétérogénéité est bien admis. Les élèves les plus en difficulté sont accompagnés. Certains profils d'élèves sont toutefois déstabilisants.

Le contexte antérieur de l'établissement lié à la baisse des effectifs a constitué un levier pour réagir, se mobiliser et permettre de se présenter dans une configuration visant à mieux capter les élèves du primaire du secteur. Aujourd'hui les effectifs augmentent de façon très significative. L'établissement compte près de 585 élèves répartis dans 22 divisions (440 élèves / 16 div. en 2015). 637 élèves sont attendus en septembre 2021.

Points d'appui :

- Une expertise professionnelle des enseignants avec un engagement constant dans les missions confiées ;
- La volonté toujours présente de développer des classes à projet. Les enseignants ont la capacité de travailler en pédagogie de projet, pédagogie qui favorise peut-être davantage les élèves moins scolaires pour progresser et permet tout autant aux élèves plus scolaires de poursuivre leur évolution ;
- La question de l'hétérogénéité n'est pas éludée. Elle est même envisagée comme un point prioritaire et un atout pour le collège. L'enjeu est de développer au quotidien une pédagogie permettant à chacun de réussir selon ses objectifs et ses capacités. L'enjeu est encore d'affirmer le rôle structurant de l'institution que nous représentons en rappelant les valeurs relatives au travail pour accéder à la connaissance sous ses différentes formes.
- L'engagement - après une phase d'expérimentation pédagogique - de l'ensemble des classes de 6^{ème} dans l'évaluation non chiffrée : il est question d'une approche autour de l'évaluation par compétences, d'évaluations critériées également, en fédérant toutes les équipes capables de faire preuve d'innovation au service des élèves. Le collège s'inscrit dans une logique de continuité du cycle 3 ;
- Des relations installées mais pouvant être encore développées entre les écoles primaires et le collège : cet axe peut permettre d'enrichir l'AP de 6^{ème} et au-delà de ce qui a été fait dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme. C'est un point d'appui important dans le cadre du travail de renforcement du conseil école-collège. La logique doit être la même vis-à-vis du-des lycées ;
- Le projet d'établissement a été un levier pour bien poser plusieurs principes :
 - ↳ Ne pas transformer des différences en inégalités ;
 - ↳ Faire évoluer le statut de l'erreur qui est stigmatisant : travail sur l'évaluation notée, non notée et bien critériée ;
 - ↳ Déceler les compétences de chacun, pour pouvoir les développer ;
 - ↳ Aboutir à une définition commune de « l'élève acteur de son parcours » ;
 - ↳ Réaffirmer la valeur de l'exemplarité des adultes.

Il convient de noter qu'il a été possible de réaliser un document répertoriant les projets d'enseignement dans toutes les disciplines. Cet indicateur était évoqué dans le précédent contrat d'objectifs et il a été réalisé. Ce document est important car il a permis de mettre en évidence les perspectives de travail dans les disciplines et de les porter à la connaissance de tous. Pareilles réalisation et approche sont intéressantes dans les dynamiques internes pour partager, mutualiser et accueillir les nouveaux collègues.

Durant les six années passées, l'identité du collège s'est affirmée, en lien avec des engagements multiples, autour du développement durable notamment et pas seulement.

Au-delà des points d'appui, l'évolution des effectifs est un problème et une source d'inquiétudes par rapport aux moyens matériels d'accueil.

Ce point est à considérer dans la mesure où l'évolution démographique est effective et alors que le collège a veillé à être au rendez-vous de cette reprise après une baisse importante constante de 2009 à 2015.

2. OBJECTIFS

Trois objectifs, rappelés ci-dessous, en référence aux objectifs nationaux et académiques et également en lien avec le projet d'établissement.

Lignes directrices :

- Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- Intégrer pleinement et dans tous les objectifs les aspects contenus dans les nouveaux programmes sur les questions relevant du développement durable.

Objectif 1 – Favoriser la réussite de tous les élèves : de l'ambition pour chaque élève

Objectif 2 – Acquérir des savoirs, développer des connaissances et construire des compétences

Objectif 3 – Renforcer la citoyenneté et l'ouverture culturelle

3. PROGRAMME D' ACTIONS ET INDICATEURS

OBJECTIF 1 – FAVORISER LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES : DE L' AMBITION POUR CHAQUE ELEVE

Action 1-1 – Prendre en charge et traiter la difficulté scolaire dès l'entrée en 6^{ème}

- . Avec le renforcement de l'idée de parcours dans le cadre de la liaison intercycles avec le conseil écoles-collège. Il convient de maintenir, développer, diversifier les actions d'information et d'accueil des élèves de CM2 et de leurs parents d'une part et de conforter les temps d'échanges et de travail entre professeurs du primaire et du collège d'autre part.
- . A partir des PPRE passerelles et des éléments diagnostiqués et transmis par les professeurs des écoles, prise en charge plus rapide des élèves dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- . Avec un repérage des difficultés des élèves et une proposition des réponses à apporter
- . Avec l'AP, accompagnement personnalisé, déployé en 6^{ème} pour poser les bases du travail à effectuer avec tous les élèves.
- . Avec un essai de mise en place d'entretiens individuels à l'entrée en 6^{ème}. Il s'agit de développer des outils visant à aider les élèves à s'adapter au collège pour organiser une remédiation adaptée aux besoins effectifs des élèves en difficulté : installer l'élève, le connaître, lui consacrer le temps utile pour être reconnu dès l'entrée au collège.

↳ Indicateur(s) retenu(s) : Évaluations 6^{ème} et évaluations spécifiques harmonisées / Nombre de PPRE passerelles et évolution / Nombre d'actions d'infos vers CM2 / Nombre d'actions communes associant élèves du collège et des écoles / Nombre d'élèves inscrits en "Devoirs Faits"

Action 1-2 – Poursuivre l'évolution des pratiques pédagogiques et s'adapter de façon continue aux besoins des élèves

- . Avec le travail développé dans le cadre de l'évaluation par compétences et en harmonisant les pratiques sur l'ensemble du niveau 6^{ème} afin de faciliter l'adaptation des écoliers au collège.
- . Avec l'AP, accompagnement personnalisé, possible aussi au-delà de la 6^{ème} pour donner du sens aux apprentissages en aidant à progresser au niveau de la méthodologie et faire gagner en autonomie.
- . En utilisant aussi l'AP comme levier de perfectionnement des élèves ne présentant pas de difficultés particulières pour accompagner leur réussite.
- . En maintenant les EPI enseignements pratiques interdisciplinaires pour rendre plus perceptibles les apports réciproques des disciplines les unes aux autres.
- . Avec la mise en œuvre du dispositif "Devoirs Faits" pour le plus grand nombre d'élèves selon les moyens alloués.

↳ Indicateur(s) retenu(s) : Nombre d'EPI par niveau de classe / nombre d'associations disciplinaires en AP / Nombre de matières engagées dans l'évaluation par compétences / Nombre d'élèves inscrits en "Devoirs Faits"

Action 1-3 – Intégrer une réflexion sur le décrochage, l'orientation, la réussite au DNB et la validation du socle commun

- . Il s'agit, dans ce cadre, de prendre en considération les difficultés des élèves, en identifiant de façon partagée, les facteurs prédictifs du décrochage pour aider et accompagner les élèves concernés.

↳ Indicateur(s) retenu(s) : Nombre des "décrocheurs" et actions de tutorat pour accompagner les élèves concernés / Évolution orientation 3^{ème} Prépa-Pro / Évolution résultats au DNB et orientation post 3^{ème} / Évolution des résultats par rapport à la maîtrise du socle en fin de cycle 4

OBJECTIF 2 – ACQUERIR DES SAVOIRS, DEVELOPPER DES CONNAISSANCES ET CONSTRUIRE DES COMPETENCES

Action 2-1 – Parvenir à articuler savoirs, connaissances et compétences

- . Avec des projets d'enseignement dans toutes les disciplines. Il est question de rechercher une cohérence globale permettant toutefois l'expression de la liberté pédagogique tout en partageant et mutualisant les outils pédagogiques au bénéfice des élèves.
- . Avec des devoirs communs, vus comme des opportunités de travail partagé et mis en commun dans les disciplines pour des progressions pédagogiques harmonisées.
- . Avec les EPI pour favoriser et valoriser les démarches de projets interdisciplinaires
- . En donnant sa place à l'évaluation par compétences au-delà du travail développé en 6^{ème} afin de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences au service de l'utilisation des connaissances.
- . Avec la démarche du pôle sciences définie avec les professeurs tout en conservant les spécificités disciplinaires.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Projets de disciplines à entretenir, à adapter / Évolution du nombre des devoirs communs / Nombre d'EPI et projets interdisciplinaires / Démarche pôle sciences et autres

Action 2-2 – Développer le Parcours Avenir

- . Faire du choix d'orientation un processus continu et accompagné par différents acteurs (conseiller d'orientation, professeurs principaux, professeurs, conseiller principal d'éducation, Vie Scolaire, documentaliste, direction, professionnels...)
- . Renforcer l'articulation collège/lycées

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Dans le cadre d'un suivi de cohorte précis selon les taux de passage en seconde G et T / taux de passage en 1^{ère} G / en 1^{ère} T / taux de redoublement de seconde G / nombre d'élèves affectés en seconde professionnelle / Nombre d'élèves sans solution après les opérations d'affectation / Nombre d'élèves bénéficiant d'actions associant collège et lycées

OBJECTIF 3 – RENFORCER LA CITOYENNETE ET L'OUVERTURE CULTURELLE

Action 3-1 – Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté pour bien vivre au collège et dans son environnement

- . Avec la création des tuteurs-médiateurs (élèves de 4^{ème}) pour développer la notion d'accueil des nouveaux élèves à l'entrée en 6^{ème} et participer à un dispositif de médiation entre pairs pour régler les petits conflits et traiter les problématiques relatives au harcèlement.
- . Avec une formation des délégués intégrée dans un projet vie scolaire lui-même plus articulé avec les actions pédagogiques.
- . Avec l'émergence d'un projet éducatif plus global intégrant chacun des acteurs et la Vie scolaire
- . Avec le maintien de l'engagement dans le travail mené sur le développement durable en associant les éco-délégués afin de conforter la labellisation **E3D EXCELLENCE** déjà obtenue.
- . Avec le développement de la réflexion sur les questions relatives à l'égalité hommes-femmes
- . Avec la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation sur le thème de la sécurité routière en lien avec le CESC.
- . Avec le renforcement de la formation au PSC1 (en dehors du contexte de crise sanitaire covid).
- . Avec des actions impliquant et responsabilisant les élèves notamment, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans le collège (Conseil Vie Collégienne).

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Nombre d'élèves engagés dans l'action tuteurs-médiateurs / Nombre d'actions participant à cette relation / Nombre d'élèves formés au PSC1 / Suivi (nombre et nature) des actions développées sur les thèmes évoqués / Evolution du climat scolaire et nombre de sanctions / Nombre d'actions sur le thème de la sécurité routière / Réunions des éco-délégués / Réunions CESC / Nombre de Parcours Citoyens et de Santé

Action 3-2 – Développer le sens culturel et artistique des élèves

- . En profitant de l'offre culturelle proposée au niveau de la communauté de communes pour amener les élèves vers des lieux de spectacles vivants et aller au contact de démarches artistiques
- . En bénéficiant de la proximité de l'agglomération nantaise riche de son patrimoine et de ses activités culturelles.
- . En créant des moments culturels dans l'établissement comme des expositions, des concours de lecture, des opérations associant parents ou acteurs locaux de la culture.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Nombre et variété d'opérations menées en lien avec le projet d'établissement / Nombre de Parcours artistiques

Action 3-3 – Maintenir, accompagner la dynamique d'ouverture autour des langues

- . En installant le collège dans un projet durable d'appariement avec un établissement allemand. L'objectif majeur visé est d'assurer la pérennité de l'enseignement de l'allemand LV2 et de permettre un véritable choix au niveau LV2.
- . En confortant le travail mené en LCA pour ouvrir au maximum d'élèves cette option.
- . En renouvelant l'engagement dans les démarches de projet pour développer des sorties ou séjours pédagogiques sur des thèmes dans la continuité du travail entrepris.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Suivi des projets développés et/ou à développer en lien avec le projet d'établissement / Évolution de l'offre LV2 avec un choix possible / Nombre de germanistes / Nombre d'élèves en LCA (latin et grec)

4. DUREE - MODALITES D'EVALUATION

A l'instar du projet d'établissement auquel il fait suite, ce contrat est pluriannuel. Il a été conçu par le conseil pédagogique au cours des réunions durant l'année scolaire 2020/2021. Il a été présenté au Conseil d'administration (CA) du 23 mars 2021.

Il prend effet à compter de sa date de signature pour une période de 4 ans. Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle par le conseil pédagogique, qui conduira à un bilan inclus dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique, transmis à la fois à l'IA-DASEN et au Recteur d'académie, après adoption par le CA.

Fait à Nantes, le 10 juin 2021

(document original signé disponible au secrétariat de direction du collège)

Le Chef d'établissement

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale de Loire-Atlantique

Yves NOËL

Le Recteur d'Académie

William MAROIS

Le projet d'établissement du collège le Haut Gesvres
vu par ses élèves



Production d'un groupe des élèves du CVC en Mai 2022 → Hugo AMELINE (5e6) - Sarah CHAKI (6e7) - Juliette COQUILLON (6e6) - Elsa HERRARD (6e4) - Alice NICHOLLS (6e7) - Stella POIRIER (6e6) - Léna RINCON (6e3)

